

Note de Terre et Cité sur le projet de SDRIF

Introduction :

Terre et Cité agit depuis 2001 avec le soutien de la Région Ile-de-France pour animer le programme agriurbain du plateau de Saclay et ainsi préserver et valoriser les espaces agricoles et ouverts de ce territoire.

Grâce notamment au soutien de la Région Ile-de-France, du Conseil général de l'Essonne, des collectivités locales (CAPS, communes) de l'Etat (DRIAAF, EPPS) et des Fonds Européen de Développement Rural (FEADER), la multifonctionnalité des espaces agricoles commence aujourd'hui à s'exprimer pleinement sur le Plateau de Saclay : vente directe à la ferme, approvisionnements des restaurations collectives, développement d'actions pédagogiques, contribution au paysage, développement fort de l'agriculture biologique, création de lien social et d'emplois dans le cadre des diversifications et valorisation du patrimoine de ce territoire.

Considérant :

- que la loi de programmation n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi « Grenelle 1 »), la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" (dite loi « Grenelle 2 ») et la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ont profondément fait évoluer la conception de l'aménagement et le droit de l'urbanisme en affirmant la priorité donnée à la limitation de la consommation d'espace et à la préservation de la biodiversité,
- l'état des surfaces agricoles actuellement cultivées sur le Plateau de Saclay, soit plus de 2650 ha,
- les évolutions majeures entre le premier projet d'OIN pour la Plateau de Saclay présenté en 2006 et le projet actuel défini dans le cadre du Grand Paris, qui conduit à l'objectif de protection défini par l'article 35 de la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, soit au moins 2300 ha,
- l'accent mis dans l'actuel projet de SDRIF sur le rôle des espaces agricoles et ouverts pour l'aménagement Régional (voir entre autres les chapitres 1.5, 2.2, 2.4, 4.4 de la Vision Régionale, le chapitre 2.3 et 4.4 du projet spatial, le chapitre 3 du fascicule « orientations réglementaires »),
- l'identification du Plateau de Saclay (et des territoires agriurbains de manière plus générale) comme une composante essentielle du Schéma Régional des Espaces Ouverts (Projet Spatial, p.149), et ce depuis le Plan Vert de 1995,
- l'intégration d'une composante agricole comme condition au financement du GP3 pour le Territoire d'Intérêt Métropolitain « Massy Palaiseau Versailles Saint Quentin en Yvelines »,
- la politique en faveur de l'agriculture périurbaine portée par la Région Ile-de-France, le soutien au réseau régional des programmes agriurbains animé par la Bergerie Nationale, et le caractère structurant des dix programmes agriurbains pour l'aménagement de la Région (voir p.52-53 des « propositions de mis en œuvre » du SDRIF),
- les conclusions des audits patrimoniaux menés par Terre et Cité en 2001-2003 et 2013 avec le soutien de la Région Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et

Consignations, qui ont fait ressortir que les acteurs de ce territoire dans leur ensemble voient les espaces ouverts du plateau comme essentiels pour la qualité et l'attractivité de ce territoire, mais également pour l'équilibre et la durabilité de la Région Ile-de-France,

- Les nombreuses publications d'organes proches du Conseil régional d'Ile-de-France faisant état de l'importance des espaces agricoles périurbains et des projets locaux qui y sont associés (Rapport Deswartes (CESER), 1999, Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France, 2004, Rapport Regnault (CESER), 2006, Rapport Toullalan (CESER), 2012, entre autres),

Terre et Cité salue les recommandations générales concernant la prise en compte des espaces agricoles et ouverts dans le projet de SDRIF rendu public, mais s'étonne des orientations retenues sur un certains points plus précis:

1. Une pastille d'urbanisation fait son apparition au Nord-Est du CEA. Alors que les pastilles concernent normalement des espaces de 25 ha, la parcelle en friche à cet endroit ne fait que 15 ha au maximum, et il paraît donc difficile d'y installer les 520 logements prévus.
2. De surcroît, l'IAU et les services de la Région ont depuis longtemps mis en garde contre une coupure de la petite Région agricole du plateau de Saclay. Couplée avec le développement actuel de la commune de Saclay, le développement de cette zone au Nord-Est du CEA pourrait entraîner une coupure fort dommageable à l'activité agricole à long terme. Cette crainte est renforcée par la suppression prévue de la continuité « Espace de respiration » qui était prévue dans le SDRIF sur la frange Sud du plateau. **Voir carte ci-après.**
3. L'apparition d'une nouvelle pastille est annoncée sur Buc, mais sans plus de précisions. Nous nous opposerions à toute extension du bourg sur les terres agricoles, qui ont déjà versé un lourd tribut par le passé à l'urbanisation.

Terre et Cité espère que ces remarques pourront être prises en compte afin de ne pas altérer le travail de qualité proposé par le projet de SDRIF de 2008.

Terre et Cité se tient à la disposition du Conseil Régional pour plus de précisions ou des renseignements complémentaires concernant le territoire.

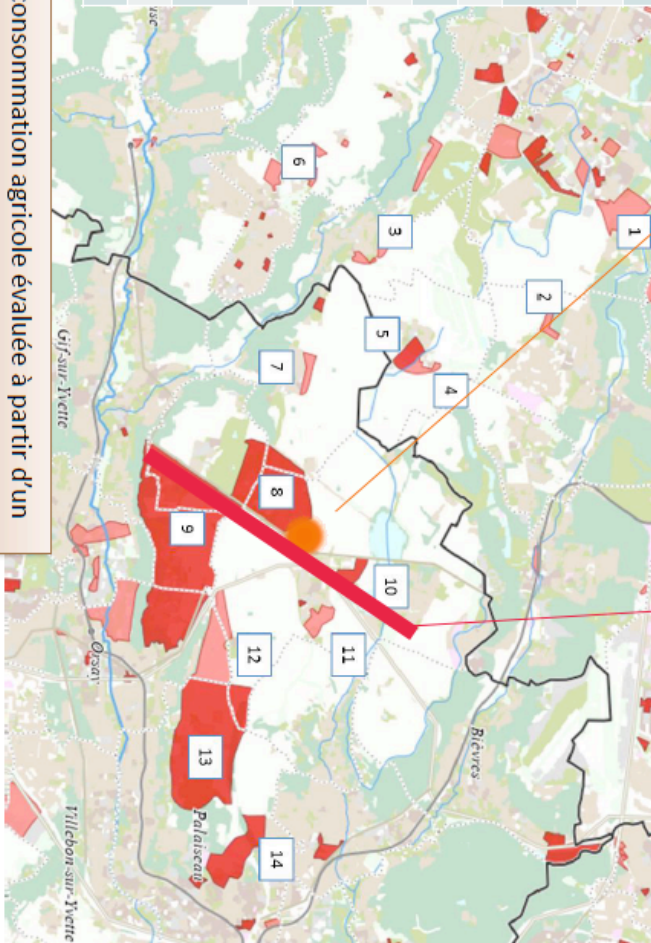
La carte utilisée comme fond ci-dessous est issue d'une étude en cours initiée et financée par la Région dans le cadre du GP3 (CPER). Le cabinet d'études a mis en avant les risques de morcellement du territoire qui pourraient déstabiliser l'activité agricole. Les évolutions prévues pour le SDRIF renforcent notre inquiétude à ce sujet.

Les enjeux identifiés (zoom enjeu n°1)

- Urbanisation et incertitude face au devenir des terres agricoles
- Les principaux projets en cours identifiés sur le Plateau de Saclay : environ 300 ha agricoles impactés

Projet	Taille	Échéance
1. Habitat minière ouest	35 ha	À l'étude
4. Airparc	8	À l'étude
5. ZAC mare chevalier	14	En cours
6 Magny	15	À l'étude
8 Capus CEA	(132)	En cours
9 ZAC Moulon	333	En cours
10 parc entreprises marnières	14	En cours
11 ZAC Bourg	14	À l'étude
12 Quartier Corbeville	58	À l'étude
13 Zac polytech	218	En cours
14 Quartier C Claudel	51	En cours

Nouvelle pastille Apparition d'un front urbain continu prévue qui segmente la Région agricole



NB : zonages non définitifs et consommation agricole évaluée à partir d'un fond de carte IGN : des données à manipuler avec précaution

Source : IAURIF et Blezat Consulting